"Parcs LA GRIERE -CLEMENCEAU"

Association déclarée d'Information et de Défense des propriétaires des parcs Clemenceau et La Grière

La Tranche sur Mer (Vendée)



Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire du 14 août 2018

De l'Association de Défense et d'Information des Propriétaires des Parcs La Grière - Clemenceau (APGCLEM)

1 - Introduction

Du fait de la reconduite de la projection d'un film, comme l'année précédente, pour animer la réunion, c'est à nouveau dans la salle de cinéma Agnès Varda, au sein du Parc des Floralies, qu'étaient convoqués les membres de l'APGCLEM pour l'assemblée générale annuelle. Un nombre d'adhérents sensiblement identique à celui de l'AG 2017 avait répondu présents à cette convocation, soit plus de 140 personnes, représentant 110 votants, au-delà du quorum requis pour la tenue de la réunion.

Celle-ci débute à 10h. Danielle BEEKMAN, en tant que Présidente de l'Association, adresse ses souhaits de bienvenue et ses remerciements à l'assistance. Elle remercie également Stéphane GEFFARD, directeur du cinéma, d'accueillir dans son établissement pour la deuxième année les adhérents de l'APGCLEM.

2 – Rapport moral

La Présidente, indiquant d'emblée que l'année écoulée n'a pas connu de temps forts concernant les questions d'environnement dans nos parcs, souligne que pour autant le bureau de l'association est resté vigilant sur les sujets au cœur de sa mission : notamment l'évolution de la dune et la pose des ganivelles contribuant à sa protection, l'entretien des terrains consécutivement aux chutes de branches et d'arbres du fait des coups de vent de l'hiver dernier. Danielle BEEKMAN rappelle par ailleurs que la réunion des Présidents des parcs, qui se tient deux fois par an sous l'égide de la mairie, est l'occasion d'aborder avec le Maire toutes les questions relatives à l'environnement, à la sécurité et au « bien-vivre » dans nos parcs, et de faire part de demandes... qui peuvent rester sans suite. Ainsi, la municipalité a refusé le projet de la création d'une aire de jeux pour enfants Place des Camélias.

Autre thème, celui de la communication du bureau à l'intention des adhérents. La Présidente informe des évolutions à venir à compter de l'automne 2018. Suite au départ d'Alain TRUCHAUD, en charge du site Internet, et de Régis RIBOT, en charge du support semestriel « Pins et Rivages », la communication sera désormais assurée pour l'essentiel par voie électronique. La gestion du site Internet est confiée à une société spécialisée, DGT Concept qui va en assurer la refonte, en termes d'ergonomie et de graphisme. L'url est inchangée : www.apgclem.com. Les mises à jour et les publications d'informations nouvelles donneront lieu à des « alertes » via des mails adressés aux adhérents pour qu'ils en prennent connaissance en se connectant directement au site, via un lien dans les courriels. C'est également sous cette forme que seront adressées les convocations aux AG et les PV qui en découlent. Il est en conséquence rappelé aux adhérents de s'assurer d'avoir bien communiqué leur adresses mails.

3 – Rapport financier

François MACE présente les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et commente les principaux postes de recettes et de dépenses :

- En recettes, le montant des cotisations s'est élevé à 2925€ représentant 186 cotisations et 135€ de cotisation de soutien . Le nombre de cotisants est en diminution par rapport à l'année dernière. Les produits financiers sur compte livret sont de 272€. Les recettes totales sont ainsi de 3197€.
- Le montant des dépenses s'élève à 2899€, dont principalement 839€ correspondant aux frais de communication avec l'édition et l'envoi de 2 Pins & Rivages, et 599€ pour les frais d'assemblée générale annuelle.
- Au total, l'exercice se solde par un excédent de 298€, l'association disposant d'une somme de 39393€ au 31/12/2017.

Suite aux nouvelles dispositions en matière de communication, ces dépenses sont destinées à évoluer lors des prochains exercices : moins de frais d'envoi, pour des coûts de gestion du site plus importants, mais pour un budget de dépenses allégé.

Le rapport moral et le rapport financier présentés au vote font l'objet d'une approbation à l'unanimité.

Différents sujets et problèmes sont ensuite évoqués par les participants, avant l'arrivée du Maire, auquel l'ensemble des questions va être directement posé, voir donc ci-après. Cependant, un thème, qui ne sera pas repris par la suite, donne lieu à différents échanges, celui des chenilles processionnaires et des moyens efficaces de lutter contre. Au-delà de la solution la plus courante, celle des pièges à phéromones - dont l'efficacité dépend de la date de pose - un participant propose la mise en place, sur chaque parcelle, de nichoirs pour mésanges, solution qui s'inscrit dans une démarche de développement durable.

4 – Echanges avec la Municipalité

Danielle BEEKMAN accueille effectivement M. Serge KUBRICK, Maire de La Tranche-sur-Mer, qui a l'obligeance de répondre comme chaque année à l'invitation de l'Association. Il est accompagné M. Jacques FLATIN, conseiller municipal en charge des finances, des activités nautiques et de la sécurité des plages. Le dialogue s'engage sur l'ensemble des thèmes relatifs aux préoccupations des résidents des parcs.

- Les problèmes liés à la mauvaise qualité des liaisons internet et téléphoniques, variables selon les zones des parcs. Comme déjà souligné l'année précédente, ces problèmes relèvent des opérateurs et non de la municipalité. Orange va augmenter à compter de septembre la puissance de l'antenne du château d'eau et prévoit l'installation d'une seconde antenne au niveau de l'ancien Sweety Park (camping des Rouillères). Free et Bouygues disposeront également d'une nouvelle antenne à Sainte-Anne. Du côté de SFR, rien n'est prévu. Concernant la fibre optique, le Maire indique que ceux qui souhaitent s'en équiper doivent s'adresser à l'organisme « Réseau Océan », partenaire d'Orange.
- Les nuisances sonores liées aux travaux de construction durant les mois de juillet et août. Le Maire précise que, par arrêté préfectoral, les travaux sont autorisés l'été, y compris le samedi matin. Cela pour des raisons économiques compréhensibles : il ne serait pas envisageable de demander à différents corps de métier du bâtiment de cesser la travail durant deux mois.

- La présence des chiens sur les plages non surveillées. Il serait, selon le Maire, difficile de l'interdire. Il est fait appel à la civilité des maîtres. La municipalité a pour sa part pris des mesures pour encourager les comportements civiques, en installant des bornes de sacs à déjections, ce qui lui a valu, avec d'autres mesures, d'être labellisée par le « Club du Toutourisme ». Ces mêmes comportements sont attendus des fumeurs avec les mégots. Le Maire rappelle par ailleurs que les plages sont nettoyées tous les matins.
- Des besoins de nos amis les bêtes... à ceux des personnes! Le problème étant posé du trop petit nombre de toilettes dans les parcs, en particulier pour les personnes venant passer la journée et pique-niquer sur les plages, le Maire informe que l'équipement se poursuit progressivement, avec trois nouveaux postes installés cette année à Sainte-Anne et au niveau de l'Equinoxe, et trois autres prévus pour la saison prochaine.
- Le stationnement de camping-cars la nuit sur les parkings des plages. En fait, de nombreux véhicules ayant l'apparence de camping-cars ne sont pas considérés comme tel sur le plan réglementaire : seule la présence d'un marche-pieds à l'ouverture des portes atteste de leur catégorie. Les autres véhicules ne peuvent être verbalisés.
- Les problèmes de circulation dans La Grière et d'accès aux parcs, les soirs de concert et des marchés de nuit. M. KUBRYCK souligne que deux concerts seulement se tiennent l'été, qu'ils participent à l'animation d'une station balnéaire qui tire ses revenus du tourisme, et que les marchés contribuent à faire vivre les commerces.
- L'éclairage de nuit et l'élargissement du sentier partagé piétons/bicyclettes, entre l'accès à la plage au niveau de la place Flandre-Dunkerque et le plan d'eau du Maupas. La réponse n'appartient pas à la Mairie : ce sentier relève du domaine maritime et sa gestion de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, c'est-à-dire de l'Etat. La DDTM est opposé tant à l'éclairage qu'à l'élargissement en dur du sentier, auxquels les riverains eux-mêmes ne seraient certainement pas favorables. Un aménagement est en revanche envisagé pour les piétons.
- L'état des poteaux électriques avenue de l'Océan et plus généralement le réseau d'électricité. La municipalité s'est rapprochée d'ENEDIS, qui gère désormais ce réseau, en proposant un concours financier pour la remise en état. La solution d'enfouissement total n'est par ailleurs pas envisageable, tant pour des raisons financières que techniques, en raison de l'impossibilité de creuser des tranchées dans des zones à risque de submersion marine. A l'occasion de la rénovation des canalisations, des fourreaux sous-terrains pourraient être cependant envisagés sectoriellement, pour le passage du réseau électrique et de la fibre.
- La prévention des dégâts susceptibles d'être provoqués par la chute de branches, lorsqu'elles débordent sur une autre copropriété ou sur la rue. Dans ce dernier cas, la rue relevant du domaine public, il convient de prévenir la Mairie pour intervention. Entre deux copropriétés, il appartient au « propriétaire » de l'arbre de faire procéder à l'élagage des branches mortes. En cas de litige, reste la solution de l'appel au médiateur.
- Les projets de la municipalité :
 - le centre de balnéothérapie a évolué vers un centre de remise en forme.
 - de nouvelles pistes cyclables vont être créées, en parallèle avec des travaux de renovation de voirie.
 - la salle de sport va faire l'objet d'une restauration.
 - l'école va être aménagée pour la création de classes supplémentaires.
 - la station d'épuration sera remise aux normes.
 - l'aérodrome devrait être agrandi.

- la végétalisation et le fleurissement de la commune sont poursuivis, avec pour objectif l'obtention de la quatrième fleur décernée par la commission des "Villes et villages fleuris".
- le transfert du Super U et des commerces attenants sur le terrain de l'ancien camping, face à Mr. Bricolage, continue de faire l'objet de discussions entre les différentes parties prenantes. Ce transfert s'accompagnerait de la création de parkings végétalisés. Compte tenu de son impact sur l'économie locale, c'est un projet qui nécessite des études et des échanges approfondis.
- l'ancien skate-park sera conservé en complément des nouvelles installations. ; il sera rénové, cloture, éclairé et servira de site école.
- La taxation supplémentaire des résidences secondaires. Rien n'est prévu au niveau communal. En revanche, le Maire rappelle la mise en place depuis le 1^{er} janvier 2018 de l'impôt GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), taxe additionnelle à la taxe d'habitation, mais relevant de l'Etat, et qui concerne les inter-communalités sujettes aux risques d'inondation.
- Enfin, concernant les découpages administratifs, Mr KUBRYCK confirme la remise en cause du rattachement de La Tranche-sur-Mer, suite au fusionnement des communes, à l'intercommunalité qui va de Luçon à Sainte-Hermine. Au sein de celle-ci, La Tranche-sur-Mer dispose seulement de 3 sièges sur 73, en raison de sa faible population officielle (hors saison touristique), alors qu'elle contribue pour près d'un tiers au budget de fonctionnement. Les préoccupations de la majorité des communes sont tournées davantage vers l'agriculture plus que vers le tourisme. La Ville attend les prochaines élections municipales pour demander son transfert vers une autre inter-communalité de profil plus adéquat.

5 – Projection d'un film

Après « Les écluses à Poissons Tranchaises » l'année dernière, c'est un autre film du même réalisateur, Marc PRIOUZEAU, présent dans la salle, qui était proposé aux participants à l'AG. Son thème : « Découverte de l'histoire du littoral de la sud Vendée ». Ce film, remarquable par les recherches documentaires et iconographiques dont il a fait l'objet, balaye de nombreux thèmes, de l'habitat à l'agriculture et à la pêche, des transports (on imagine difficilement l'aventure que représentait le voyage de Luçon à La Tranche, il y a un siècle et demi) à l'avènement du tourisme balnéaire. Un film riche en découvertes et en enseignements...

Enfin, l'édition 2018 de l'Assemblée Générale de l'APGCLEM n'a pas failli à la tradition, proposant de clôturer la matinée en partageant un moment d'échanges autour du verre de l'amitié.

La Tranche sur Mer, le 31 Août 2018

La Présidente Danielle BEEKMAN Le Secrétaire général Bernard JACQUIN

Association loi de 1901. Siège Social : Mairie de La Tranche sur Mer

http://www.apgclem.com